

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Adoption du Budget Primitif 2014

Le vingt février deux mille quatorze, à Arras, le Comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord Pas-de-Calais Numérique », s'est réuni dans les locaux administratif du Syndicat Mixte à Arras sur convocation en date du treize février deux mille quatorze sous la présidence de Monsieur Patrick KANNER, Président du syndicat mixte.

Présents : 11 (Mme Bodele et M. Delbé, Hecquet, Pericaud, Rapeneau, Kanner, Robin, Gaquere, Juda, Prudhomme et Wallon)

Excusés : 9 (Mmes Bourdon, Cau, Lesne, Filleul et M. Delannoy, Lena, Nicollet, Figoureux, Lubret)

Absents : 0

Pouvoirs : 6 (Mme Cau à M. Hecquet, Mme Lesne à M. Rapeneau, M. Nicolet à M. Wallon, M. Figoureux à M. Kanner, Mme Filleul à M. Prudhomme, M. Lubret à M. Juda)

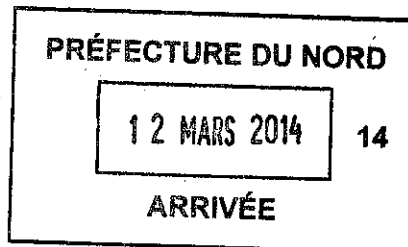
Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité Syndical,
Vu l'exposé de son Président,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Syndicat Mixte,
Vu l'instruction comptable M14,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- De voter le budget par chapitres,
- D'approuver les chapitres du budget primitif 2014 du Syndicat Mixte Nord – Pas de Calais Numérique pour 2014 figurant en annexe de la présente délibération,
- D'approuver l'annexe concernant le tableau des effectifs,
- De procéder à l'appel des participations statutaires pour les montants suivants :



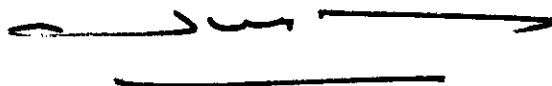
Région Nord – Pas de Calais : 863 186,5 €
Département du Nord : 431 593,25 €
Département du Pas-de-Calais : 431 593,25 €

- Ces participations seront appelées en 2 fois (1^{er} semestre 2014, 50% et 2^{ème} semestre 2014, 50%).

Adopté par :

- Voix pour : 16
- Voix contre : 0
- Abstention : 1
- Nombre d'élus participants aux votes : 17

Pour extrait conforme :
Le Président du syndicat, Monsieur Patrick KANNER



Transmis au contrôle de légalité le

